

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Jeudi 19 septembre 2019 à 20h30

Etaient présents : Mme GUILLEMAND, M. GAZEAU, Mme PLESSIS, M. IDIER. M. HENNINOT, M. BAUCHET, Mme DORIN, Mme MANSARD, M. BITEAU, M. RAVELEAU, Mme LEBOEUF, Mme GAIN

Etaient excusés :

M. MAGAUD a donné procuration à M. BAUCHET

M. BRIANCEAU a donné procuration Mme le Maire.

Etais absente : Mme BIRAUD

Secrétaire de séance : Mme DORIN a été élue secrétaire de séance.

Aucune observation étant formulée à l'égard du compte-rendu de la séance du 27 juin 2019, les présents signent le registre des délibérations.

Mme le Maire explique que les points à l'ordre du jour concernant le budget seront traités après l'intervention de M. LARRIER, receveur municipal à partir de 21h30.

Délibérations :

DCM-2019-09-046 : CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE / REAJUSTEMENT DE LA PARTICIPATION 2019

VU le contrat d'association définitif en date du 24 août 2000 entre Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de l'Union Départementale des O.G.E.C, et d'autres part les termes de la délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2000 listant les dépenses de fonctionnement prises en compte et fixant les modalités d'actualisation et de versement.

Considérant la liste fournie par le chef d'établissement à la rentrée scolaire 2019-2020 qui comporte 101 enfants inscrits au 2 septembre 2019.

Considérant que 10 enfants sont domiciliés hors de la commune.

Débat :

Mme le Maire rappelle que le montant alloué par enfant est de 679.38€ ainsi le dernier versement de l'année 2019 sera réajusté, soit 1 812 € en plus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

NOTE que le nombre d'enfants à prendre en compte dans sa subvention est de 91 à compter du 2 septembre 2019.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6558 du budget 2019.

DCM-2019-09-047 : ACTUALISATION SUBVENTIONS 2019

VU la délibération n°DCM-2019-03-011 portant sur l'attribution des subventions,

Considérant le versement des recettes du CME à l'UNICEF lors du marché de Noël

Considérant la demande de l'association Renards Basket Club Landeronde (R.B.C.L) d'obtenir une demande de subvention exceptionnelle afin de couvrir les frais de fonctionnement suite à la cession de leur activité.

VU l'accord de principe de la commission finances en date du 10 septembre 2019

Mme le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Raisons	Subventions 2019
UNICEF	Recette du CME - Marché de Noël	600 €
R.B.C.L	Subvention exceptionnelle pour l'équilibre de leur bilan comptable suite à la cession de leur activité.	930 €

Débat :

Mme le Maire précise que contrairement à ce qu'il avait été annoncé, la régularisation de subvention à l'OGEC pour la gestion du restaurant scolaire sur l'année 2018-2019 sera reportée au prochain conseil municipal en accord avec les représentants de l'OGEC.

M. BAUCHET précise qu'il avait été vu avec l'OGEC que la commune souhaitait un bilan exact.

*Concernant la subvention au Basket Mme LEBOEUF rapporte les propos de la commission finances à savoir que la commune rembourse sur l'état financier. Elle rappelle que lors de la commission il avait été proposé de retirer du projet de délibération la partie « **Considérant** que l'association Renards Basket Club Landeronde s'engage à reverser les bénéfices de ses prochaines manifestations à la commune ».*

Mme le Maire confirme que la commission finances a fait cette demande et retirer ce point de la délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

ATTRIBUE les subventions selon tableau ci-dessus.

DCM-2019-09-048 : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2019

Mme le Maire informe les présents du fait que Monsieur LARRIEU, receveur municipal, a transmis son décompte des indemnités de conseil et de budget au titre de l'exercice 2019 et en sollicite l'attribution.

Après avoir précisé que le versement d'indemnités communales aux agents des services extérieurs de l'Etat est facultatif en vertu de différentes lois et décret de 1982, Mme le

Maire demande au Conseil Municipal de fixer le taux de l'indemnité qui sera appliqué au montant maximum prévu dans le tarif légal et fourni par le receveur municipal.

Mme le Maire propose de fixer le taux à 100%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

FIXE à 100% le taux d'indemnités de conseil et de budget attribuées au receveur municipal l'exercice 2019,

PRECISE que des crédits suffisants sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif communal.

DCM-2019-09-049 : AMORTISSEMENT BUDGET COMMUNAL

VU l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il convient de déterminer la durée des amortissements des acquisitions sur le budget communal,

VU la commission finances en date du 10 septembre 2019 de proposer les durées minimales et maximales suivantes :

	Immobilisations	Durée
Incorporelles	<i>Logiciels</i>	<i>2 ans</i>
Corporelles	- <i>Voitures</i>	<i>5 à 10 ans</i>
	- <i>Camions et véhicules industriels</i>	<i>4 à 8 ans</i>
	- <i>Mobilier</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Matériel de bureau électrique ou électronique</i>	<i>5 à 10 ans</i>
	- <i>Matériel informatique</i>	<i>2 à 5 ans</i>
	- <i>Matériels classiques</i>	<i>6 à 10 ans</i>
	- <i>Coffre-fort</i>	<i>20 à 30 ans</i>
	- <i>Installations et appareils de chauffage</i>	<i>10 à 20 ans</i>
	- <i>Appareils de levage-ascenseurs</i>	<i>20 à 30 ans</i>
	- <i>Appareils de laboratoire</i>	<i>5 à 10 ans</i>
	- <i>Équipements de garages et ateliers</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Équipements des cuisines</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Équipements sportifs</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Installations de voirie</i>	<i>20 à 30 ans</i>
	- <i>Plantations</i>	<i>15 à 20 ans</i>
	- <i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	<i>15 à 30 ans</i>
	- <i>Terrains de gisement (mines et carrières)</i>	<i>sur la durée du contrat d'exploitation</i>
	- <i>Constructions sur sol d'autrui</i>	<i>sur la durée du bail à construction</i>
	- <i>Bâtiments légers, abris</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques</i>	<i>15 à 20 ans</i>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

FIXE la durée d'amortissement minimale et maximale pour chacune des catégories de biens comme indiqué dans le tableau susmentionné.

DCM-2019-09-050 : TARIFICATION MARCHE NOËL

M. GAZEAU informe que le prochain marché de Noël aura lieu les 7 et 8 décembre 2019.

Il indique qu'il convient de valider les tarifs qui seront appliqués au niveau du bar tenu par la commune.

VU l'avis de la commission association en date du 12 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

ADOPTÉ les tarifs du marché de Noël 2019 selon le tableau suivant :

Désignation	Tarifs 2019
Verre : Vin chaud,	1.20 €
Verre : Jus d'orange, cidre, vin rouge, rosé et blanc	1 €
Bouteille de vin	8 €
Pichet de vin chaud	10 €
Canettes 33CL sans alcool	1.50 €
Bière en bouteille	1.50 €
Café, thé et verre de jus d'orange	0.80 €
Ticket bourriche	1 €

DCM-2019-09-051 : CESSION DE PARCELLE

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que les membres de l'indivision FAVROUX, propriétaires de la parcelle ZE 93, souhaitent acquérir une bande de terrain de 98 m² appartenant à la commune.

La parcelle est située en zone A et NH du Plan Local d'Urbanisme. Sur la partie agricole a été construit sans déclaration, il y a plusieurs années, un bâtiment d'environ 40m² par un privé et sur la partie NH la fosse septique a été installée.

Vu l'esquisse de division du Cabinet SARL Christophe BRETAUDEAU, géomètre,

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 17/09/2019,

Il est proposé d'accepter la cession d'une partie du chemin rural d'une superficie de 98m² au prix de 1 € / m², soit un total de 98 €.

Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage et notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Débat :

Mme le Maire explique que la construction date de plus de 30 ans et que la commission urbanisme se questionnait sur l'éventualité ou non pour les futurs acquéreurs de construire sur cette parcelle. Après vérification auprès des services de l'agglomération, la parcelle est située en zone agricole et ne pourra faire l'objet d'une construction.

M. RAVELEAU explique qu'il s'agit d'un délaissé communal et qu'il est important de régulariser.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

APPROUVE la vente d'une parcelle de 98m² à proximité de la parcelle ZE 93, au profit de l'indivision FAVROUX au prix de 98€. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ?

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DCM-2019-09-052 : BUDGET ANNEXE ACIS - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. IDIER donne lecture de la délibération,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 10 septembre 2019,

VU la proposition de DM n°1 en annexe à cette délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

Dépenses de Fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant
615221	Entretien et réparation de bâtiments publics	- 177 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	177 €
Total		0 €

ADOpte la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe ACIS ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
Article	Intitulé	Montant
16878	Autres organismes et particuliers	1 839 €
2132	Immeubles de rapport	- 1 839 €
Total		0 €

QUESTIONS DIVERSES

Dans l'attente de l'arrivée de M. LARRIEU, Mme le Maire propose de faire le point sur les commissions :

Social - Economie - Tourisme : rapporteur Mme PLESSIS

Marché de Producteurs : Mme PLESSIS informe que le 1^{er} marché aux producteurs se déroulera le 21 septembre de 8h à 13h sur la place de l'église. 7 producteurs seront présents. Une large communication a été faite sur divers support, internet, édito, panneau, flyer, etc. La commission est satisfaite d'avoir réussi à mobiliser 7 producteurs car pour exemple le 1^{er} marché de Venansault avait recensé moins d'exposants, précise M. BITEAU. Selon le succès de ce premier marché (fréquentation et retour des exposants), la fréquence de ces marchés sera étudiée.

Dispositif argent de poche : un bilan sera fait au prochain conseil lorsque les agents auront été consultés.

Mme le Maire tient à remercier M. BITEAU et Mme PLESSIS du travail fourni en commission et s'excuse d'avoir été empêchée d'y être présente.

Patrimoine : Rapporteur M. IDIER

Salle Astoul : Les travaux ont débuté et le planning est respecté. Quelques travaux supplémentaires vont être à prévoir à savoir :

- La contre cloison des toilettes est à démolir et à reconstruire.
- Un espace de stockage supplémentaire sous la scène pour ranger les tables.
- Un devis pour changer le rideau est en cours
- L'achat d'un écran et d'un vidéoprojecteur
- Le remplacement du système de jeu de lumières.

M. IDIER précise que tous ces ajouts auront un coût supplémentaire, qu'il estime à ce jour à 45 000€.

L'ensemble du conseil s'accorde pour faire faire ces travaux.

M. BAUCHET interpelle sur la programmation du Grand R qui indique un spectacle à la salle Astoul le 6 mars 2020.

Mme PLESSIS informe que le Grand R était au courant que cette date était sous réserve que les travaux soient terminés. Elle précise avoir eu le référent au téléphone très récemment et que ce dernier a une solution de repli dans le cas où la salle ne serait pas terminée.

Association - Loisirs - Sports : Rapporteur M. GAZEAU

Tennis de table : l'étude de faisabilité a été restituée au retour des congés d'été. Le projet de construction d'une salle neuve de 489m² aux normes de la fédération et homologuée pour les matchs officiels, comprenant une aire de jeux (4 tables), une infirmerie, des sanitaires, une salle de collage, etc., et permettant un usage multiple (volley, tennis,

badminton, etc.) aurait un coût de 863 000€. A ce jour, il n'est pas prévu d'engager la dépense mais cela permet d'avoir une estimation du projet. Avec l'arrêt de l'activité basket, des créneaux d'utilisation de la salle omnisports vont peut-être se dégager et permettre au tennis de table de s'y installer.

Planning des salles : suite aux travaux à la salle Astoul, les associations utilisatrices ont été relogées dans les autres salles à disposition sur la commune (salle omnisport, centre socio, etc.). Une solution pour les manifestations annuelles va être proposée à savoir chauffer ponctuelle la salle omnisport (demi-salle) et couvrir le sol par des moquettes.

Course Salanson : elle aura lieu le 5 octobre 2019, 14h15 depuis le parc de Loisirs, randonnée pédestre 10 km et course cycliste 60 km.. Le conseil départemental met à disposition son arche et son car Podium.

CME : le 9 septembre les membres de l'UNC AFM sont venus à la rencontre des enfants du CME pour la présentation du drapeau de devoir de mémoire. La remise officielle aura lieu le 8 février 2020.

21h30 - 22h30 : M. LARRIEU, comptable public du pays yonnais, présente une analyse financière rétrospective et prospective de la commune.

Après l'intervention et le départ de M. LARRIEU, Mme Maire demande à M. IDIER de bien vouloir présenter la DM n°2 du budget communal.

DCM-2019-09-053 : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

M. IDIER présente la délibération,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 10 septembre 2019,

VU la proposition de DM n°2 ci-dessous,

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	Libellé	Budget 2019		Régularisation	
Article		Budget Initial + DM	Réalisé	Dépenses	Recettes
60621	Combustibles	11 000,00 €	11 805,25 €	1 500,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00 €	12 224,05 €	-18 000,00 €	
60633	Fournitures de voirie	12 000,00 €	13 042,63 €	3 000,00 €	
61521	Terrains	9 300,00 €	11 337,26 €	4 000,00 €	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	43 000,00 €	44 459,07 €	5 000,00 €	
615231	Entretien et réparations voiries	84 620,00 €	84 917,69 €	10 000,00 €	
61551	Maétrial roulant	2 000,00 €	2 881,56 €	2 000,00 €	
61558	Entretiens autres biens mobiliers	6 500,00 €	723,83 €	-5 000,00 €	
6156	Maintenance	11 500,00 €	11 282,34 €	2 000,00 €	
6184	Versement organismes de formation	1 550,00 €	1 790,00 €	300,00 €	
6226	Honoraires	2 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	350,00 €	700,00 €	
6228	Divers	8 000,00 €	4 269,13 €	-1 600,00 €	
62876	A un GFP de rattachement / droits sols / Agglo	8 000,00 €	12 065,00 €	4 500,00 €	
6288	Autres services extérieurs (RGPD)	0,00 €	1 620,00 €	1 620,00 €	
6218	Autre personnel extérieur	18 500,00 €	20 924,39 €	16 000,00 €	
6413	Personnel non titulaire	97 000,00 €	43 083,88 €	-16 000,00 €	
6541	Créances en non valeurs	2 000,00 €	8 882,13 €	6 883,00 €	
6542	Créances éteintes	800,00 €	2 935,32 €	2 136,00 €	
6533	Cotisations retraite (élus)	0,00 €	1 221,00 €	2 000,00 €	
6558	Subvention contrat école privée	56 390,00 €	37 592,36 €	1 812,00 €	
65888	Autres	0,00 €	1 591,71 €	1 600,00 €	
6574	Subvention (en attente OGEC - estimation)	24 539,00 €	24 389,00 €	1 530,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 522,00 €	31 003,90 €	750,00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	1 224,00 €	1 224,00 €	
673	Titres annulés (exercice précédent)	0,00 €	6 185,00 €	6 185,00 €	
	Total des dépenses à régulariser			33 140,00 €	

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	Libellé	Budget 2019		Régularisation	
Article		Budget Initial + DM	Réalisé	Dépenses	Recettes
70323	Redevance occupation domaine communal	1 800,00 €	2 824,48 €		1 024,00 €
7381	Taxe additionnelle de droit mutation (dépt)	50 000,00 €	55 095,72 €		5 095,00 €
74121	Dotation solidarité rurale	106 000,00 €	107 750,00 €		1 750,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	51 000,00 €	49 415,00 €		-1 585,00 €
7411	Dotation forfaitaire	251 000,00 €	251 101,00 €		101,00 €
7718	Produits exceptionnelles	0,00 €	902,00 €		900,00 €
	Total des recettes à régulariser				7 285,00 €
023	Virement à la section d'investissement	308 053,00 €	0,00 €	-25 855,00 €	
	TOTAL DM FONCTIONNEMENT			7 285,00 €	7 285,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Budget 2019		Régularisation Dépenses	Recettes
		Budget Initial + DM	Réalisé/engagé/		
13251- 1325	GFP de rattachement	0,00 €	2 788,00 €	2 788,00 €	
1641	Emprunts	220 605,05 €	124 792,91 €	5 450,00 €	
211	Terrains nus	47 000,00 €	42 300,00 €	-4 700,00 €	
2313	Constructions - réajustement	860 230,87 €	923 186,09 €	108 684,00 €	
2315	Voirie	110 806,56 €	104 925,94 €	11 951,00 €	
Total des dépenses à régulariser				124 173,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Budget 2019		Régularisation Dépenses	Recettes
		Budget Initial + DM	Réalisé		
021	Virement à la section de fonctionnement	308 053,00 €	0,00 €		- 25 855,00 €
10226	Taxes aménagement	20 000,00 €	30 455,79 €		10 455,00 €
274	Prêts	2 639,00 €	- €		1 839,00 €
13258	Autres groupements	222 543,00 €	- €		-222 543,00 €
13251-1325	GFP de rattachement	0,00 €	57 500,00 €		222 543,00 €
			TOTAL	124 173,00 €	-13 561,00 €
1641	Emprunts	325 279,62 €	350 000,00 €		137 734,00 €
TOTAL DM INVESTISSEMENT				124 173,00 €	124 173,00 €

Débat :

M. GAZEAU annonce qu'en accord avec le club de tennis, les travaux sont reportés au printemps 2020 pour éviter de faire les travaux en deux phases.

Mme LEBOEUF annonce qu'avec Mme GAIN elles voteront pour la DM. Elle souhaite juste rappeler qu'il est nécessaire d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement qui augmentent beaucoup plus vite que les recettes et ainsi éviter l'effet ciseau. Elle signale que son intervention est conforme à celle faite en mars lors du vote du budget et, se félicite que M. LARRIEU est la même analyse. D'ailleurs, elle remercie Mme le Maire d'avoir fait intervenir M. LARRIEU, suite à ces questionnements lors de la dernière commission finances. Elle considère qu'il est important en fin de mandat d'être transparent. Suite à cette intervention, elle précise qu'elle votera favorablement à la demande d'emprunt. Elle remercie également les services administratifs qui ont dû faire face à un travail très conséquent suite au changement de trésorerie.

M. IDIER précise que l'emprunt permettant de boucler le budget 2019 n'aura qu'un impact très minime sur le budget 2019. Il propose qu'un emprunt à hauteur de 115 000 € soit contracté auprès du crédit agricole à un taux fixe de 0.55% contre la proposition du crédit mutuel 0.90 % sur 15 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

ADOpte la décision modificative budgétaire n°2 du budget communal comme proposée ci-dessus.

DCM-2019-09-054 : VALIDATION D'UN NOUVEL EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 115 000 € destiné à compléter le financement des travaux d'investissement 2019 notamment la rénovation de la salle Astoul.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès du crédit agricole un emprunt d'un montant de 115 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux : 0.55 %

Echéance constante

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

DECIDE de contracter un emprunt de 115 000 € auprès de la banque crédit agricole aux conditions énoncées précédemment

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Voirie - Urbanisme - Environnement : Rapporteur Mme Le Maire

Les travaux de voirie 2019 sont réalisés. L'entretien des chemins de remembrements est également terminé.

Vie scolaire : Rapporteur M. HENNINOT

Rentrée scolaire : Les effectifs dans les écoles au 2 septembre :

- 160 élèves à l'école « il était une fois »
- 101 élèves à l'école Jeanne d'Arc

Travaux école « il était une fois : Les travaux de sécurité suite au rapport de l'APAVE ont été réalisés

Cour maternelle : Un groupe de travail élus, enseignants et parents d'élèves va se réunir prochainement pour le projet de rénovation de la cour maternelle.

Annexe restaurant scolaire : le bâtiment a pu ouvrir comme prévu pour la rentrée le 2 septembre. L'inauguration a eu lieu le 17 septembre en présence des enfants du personnel et d'élus.

INFORMATIONS

Le lieu des élections pour les municipales sera pour les deux bureaux de vote au restaurant scolaire rue bonne lande.

Le prochain conseil aura lieu le 7 novembre 2019 à 20h30.

Avant de conclure la séance, Mme LEBOEUF a deux interrogations :

- La porte d'accès du côté maternelle a été rénovée pendant l'été, mais quelle largeur fait-elle exactement ? Elle ne semble pas adaptée aux normes handicapées alors que la place de stationnement vient d'être matérialisée c'est vraiment regrettable. M. IDIER répond que la porte fait 85 cm et que la norme pour les bâtiments existants est de 83 cm.
- Le pain de la cantine est-il vraiment bio, le menu indique « à partir d'éléments bio » ? Mme LEBOEUF indique que la réponse pourra lui être donnée plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 heures 30.